

## LE MONOLOGUE DU PROFESSEUR KALONDA MBULU AU SUJET DES FORUMS INTRACOMMUNAUTAIRE DES BANYAMULENGE ET BABEMBE.

La communauté banyamulenge a tenu son forum intracommunautaire à Kinshasa, capitale de la R.D. du Congo du 13 au 15 février 2020, sous le haut patronage du Président de la République, Felix-Antoine Tshisekeke Tshilombo. Ce Forum qui a connu une implication active de Monsieur le Coordonnateur du Mécanisme National de Suivi de l'Accord d'Addis-Abeba, a été soutenu par les organisations Interpeace et ADEPAE. Il a été sanctionné par la déclaration lue et signée par les personnalités ayant pris part active à ces assises ; elle contient plusieurs points formulés sous forme de demandes adressées notamment au Gouvernement, à la Communauté Banyamulenge, aux Communautés voisines. De tous les points, un seul a retenu particulièrement mon attention. Il s'agit du point 10 parmi les 20 adressés au Gouvernement, qui est libellé comme suit :

« 10. Réhabiliter les chefferies Banyamulenge créées respectivement le 06 octobre 1891, le 03 juin 1906 et le 02 mai 1910 supprimées par un décret colonial injuste du 05 décembre 1933 du Ministre L. FRANCK ».

Les babembe ont tenu, quant à eux, leur forum similaire cette fois-ci à Uvira, dans des formats semblables et placé sous le haut patronage aussi du Président de la République, du 02 au 04 mars 2020. Ils sont revenus sur ce point soulignant que :

« ils (banyamulenge) arrivent même à rêver de chefferies fictives qui auraient existé, selon eux, depuis le 06 octobre 1883 » (Déclaration des Babembe, p. 6)

La différence de phraséologies prouvent à suffisance qu'il s'agit là d'un point de désaccord flagrant, désaccord qui, si on n'y prend garde, risque de mettre en mal l'idéal du *vivre ensemble* que les communautés et leurs membres respectifs, individuellement et collectivement, ont appris jadis à conjuguer au présent de l'infinitif en esprit, par cœur, en parole et en actes.

Je me sens dans l'obligance d'apporter la lumière à ce débat, si débat il y a. Je me sentirais moins outillé si je n'avais pas eu l'occasion de consulter récemment, heureusement, certains documents probants pour étayer une thèse qui n'a rien à voir avec le point 10 ci-haut. Je peux alors avancer mon propos en recourant aux archives et documentations belges qui ont l'avantage d'être impartiales et bénéficient, en la matière, d'une autorité figée dans le temps.

C'est un devoir patriotique, intellectuel et chrétien. Devoir de chrétien d'abord. Ici, je me référerai à deux passages de la Bible. Le premier est tiré du livre d'Osée 4 :6, « mon peuple périt par manque de connaissances ». Le second, est la parole de notre Seigneur lui-même : « vous connaîtrez la vérité et la vérité vous rendra libre » (Jean 8 : 32). En vertu de ces deux passages, et de tant d'autres encore, dans la Bible, qui abondent dans le même sens, nous devons être au service de la vérité, Jésus lui-même étant la vérité absolue. Que de conflits peut-on éviter, que de vie peut-on épargner en disant la vérité et rien que la vérité.

Ensuite, un devoir d'intellectuel : la quête de la vérité et la porter à la connaissance du plus grand nombre de personnes, tel est le rôle de l'élite. Enfin, un devoir patriotique.

Si, devant une situation qui pourrait devenir source de conflit comme celle-ci, on connaît la vérité et qu'on se tait, on est pire qu'un incrédule. S'il arrivait que le conflit provienne de cette vérité tue, on regrettera toute sa vie de n'avoir pas eu le courage de dire la vérité. Par contre, si on affrontait la vérité, quelle que complexe soit-elle, on se sentira libre face aux événements à venir qui auraient un rapport direct ou indirect avec la vérité dite. Et pour cause. On pourrait redouter ce que les générations futures feraient des allégations contenues dans les déclarations des forums intracommunautaires. Elles auront acquis la force des choses écrites et serviraient de références.

Pour avoir été l'un des décideurs au sommet de notre province et connaissant bien combien une vérité tronquée peut faire des ravages dans l'avenir, dans l'espace Fizi-Itombwe,

En tant que mubembe, aîné parmi les aînés de la grande famille des babembe, de surcroît épris du désir de vivre ensemble, de paix et du développement,

Soucieux de voir le développement de Fizi-Itombwe être promu et poursuivi par les femmes et les hommes de ma génération,

Je me sens plus qu'interpellé.

Le point 10 ci-dessus peut être divisé en trois, à savoir :

- Dates de création des chefferies Banyamulenge ; le 06 octobre 1891, le 03 juin 1906 et le 02 mai 1910,
- Texte réglementaire et date de suppression de ces chefferies : décret colonial (injuste) du 05 décembre 1933,
- La personnalité qui a supprimé ces chefferies : Ministre L. Franck.

L'essentiel de ma contribution-ci consiste en une apagogie ayant comme point de départ la personnalité du Ministre L. Franck. Le choix de cette personnalité n'est pas dû au hasard. Bien au contraire. D'abord, il s'agit d'une personnalité *fictive ou réelle* qui est citée au point 10. Ensuite, si nous pouvons pérorer sur la création ou non de chefferies, nous ne pouvons pas, par contre, tâtonner sur les personnalités qui ont marqué l'histoire de notre ancienne métropole, la Belgique. Ces personnalités ont occupé des postes, pris de mesures et textes réglementaire, ... Les archives sont là pour corriger, si nécessaire, et reconstituer les faits historiques dans leur intégralité.

Ainsi, dans les lignes qui suivent, nous allons d'abord nous focaliser non pas sur la nature du texte réglementaire cité ni sur la date de ce document mais sur la personne de L. Franck qui nous permettra de faire la lumière nécessaire sur cette allégation.

### **D'abord, qui est L. FRANCK ?**

Je ne dirais pas que L. FRANCK est un personnage fictif qui n'a jamais existé. Ce serait tordre, à mon tour, les faits historiques. Ce qui est contraire à mon objectif qui consiste, partant des renseignements à ma possession, à apporter la lumière et à établir la vérité historique, ou supposée telle, en vue du vivre ensemble dans l'harmonie et le respect mutuel.

Monsieur L. Franck (1868-1937), de son vrai nom Louis Marie François Franck, a bel et bien existé. Actif dans la vie politique anversoise, il fut membre du parti libéral. Il fut membre de la Chambre des représentants de 1906 à 1926. Homme politique flamand très engagé notamment sur de questions linguistiques. Il fonda, pendant qu'il était Ministre des Colonies, en 1920, l'école coloniale supérieure à Anvers qui devint l'Université Coloniale de Belgique, en 1923. Bref, c'est une grande personnalité politique flamande du début du siècle passé.

### Ensuite, a-t-il été Ministre ?

La réponse est OUI. Il a été Ministre des Colonies de 1918 à 1924. Il a succédé à Monsieur Jules Renkin et a été remplacé par Henri Carton de Tournai ([www.liste des ministres de colonies du congo belge](http://www.liste-des-ministres-de-colonies-du-congo-belge)). Il a même connu une période éphémère durant laquelle il fut nommé Ministre d'Etat, en 1926.

### Enfin, était-il Ministre en 1933 ?

NON. A partir de 1926, il a été nommé Gouverneur de la Banque Nationale de Belgique, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort, en 1937 (voir <http://www.nbbmuseum.be>). Il avait succédé à Monsieur Fernand Hautain, Gouverneur de la Banque Nationale de 1923 à 1926 et, après sa mort, il fut remplacé par Georges Janssen qui a présidé aux destinées de cette institution de 1938 à 1941.

### **UNE CONCLUSION LOGIQUE SE DEGAGE AISEMENT**

- Le Ministre Louis Franck a existé, il fut Ministre des Colonies de 1918 à 1924 ; c'est une personnalité respectable de la Flandre du début du siècle passé,
- Or, Louis Franck n'était plus Ministre en 1933 ; il était Gouverneur de la Banque Nationale de Belgique,
- *Donc, Louis Franck n'avait pas supprimé les chefferies Banyamulenge.*

Et comme il ne les avait pas supprimées, elles auraient pu subsister avant et après 1933 et auraient laissé de traces historiques de leur existence jusqu'à l'indépendance ou même jusqu'à un passé récent. Or, aucun indice de l'existence des chefferies Banyamulenge n'est signalé dans le passé (hormis les termes du point 10) ; même pas dans les discours de ténors Banyamulenge !

L'existence des chefferies Banyamulenge est ainsi remise en cause étant donné que ce qui devrait servir de preuve irréfutable de leur suppression (et partant même de leur existence : on ne peut supprimer que quelque chose qui existe) s'avère faux, inexistant. Car, si l'auteur présumé de la suppression des chefferies Banyamulenge (L. Franck) n'occupait plus la fonction en rapport avec les colonies au moment dénoncé et donc, ne pouvait pas prendre et n'avait pas pris le décret incriminé, alors, le décret et partant, la suppression n'avaient pas eu lieu, les chefferies Banyamulenge aussi.

A moins que Monsieur L. Franck ait eu à cumuler la fonction de Gouverneur de la Banque Nationale de Belgique et celle de Ministre, des Colonies en l'occurrence ; les deux fonctions étant en principe incompatibles. J'ai consulté plusieurs archives disponibles. Nulle part, il

n'est fait mention d'un Monsieur L. Franck à la fois Gouverneur de la Banque Nationale de Belgique et Ministre des Colonies. Même en cas d'ubiquité !

A moins qu'on ait fait allusion à un autre L. Franck au point 10 ou à un Ministre de colonies de 1933 autre que L. Franck (ce fut Monsieur Paul Tschoffen, Ministre belge des Colonies de 1932 à 1934) auquel cas, le point 10 soulève davantage de problèmes. En tout état de cause, sous réserve de précisions, s'il y en a, sur la date de la suppression des chefferies Banyamulenge et, surtout, sur l'auteur de cette suppression, la déduction logique est la conclusion qui ressort valablement des prémices ci-haut reprises et dont la substance se trouve dans le point 10 des demandes au Gouvernement formulées par la communauté Banyamulenge.

Mieux vaut prévenir que guérir, dit-on. Les générations futures ne pourront pas nous accuser d'avoir laissé passer des contre-vérités. Nous avons choisi de corriger l'erreur au lieu de nous taire dans le but ultime de prévenir la mauvaise exploitation probable de ces allégations dans les jours à venir. Notre entité, qui devrait être une seule et même ETD, a déjà assez souffert des tensions et conflits passés et récents. Légeons à nos descendants un espace où il fait beau vivre dans la paix et l'harmonie. Comme par le passé, au moment où un Munyamulenge n'était pas moins fier de s'identifier en mushimunyaka, mushim'minji, mushiamakùlù, ... c'est-à-dire membre de l'un des clans babembe.

Par ailleurs, je voudrais soulever encore quelques interrogations que suscite ce point 10 :

- les chefferies Banyamulenge ont été créées par quelle autorité puisque l'autorité prétendument les ayant supprimées est nommément citée ?
  - quels types de textes réglementaires avaient créé ces chefferies étant donné que le texte réglementaire de la supposée suppression est bien mentionnée ?
  - ces chefferies étaient au nombre de combien ? 1, 2 ... n, le 06 octobre 1891 ; 1, 2 ... n, le 03 juin 1906 et 1, 2 ... n, le 02 mai 1910 ; soit au total, après 1910 : 3, 4, 5, ... n chefferies Banyamulenge ?
- Ces trois mentions devraient être dans le point 10 sans alourdir la phrase.
- considérant que le terme Banyamulenge est sorti de l'imaginaire collectif d'une poignée de gens dans les années 70, à l'époque de la création de ces chefferies, comment étaient-elles alors dénommées ? Chefferies Banyamulenge ou autres ?

Autant de questions et bien d'autres encore si l'on veut que l'on peut légitimement se poser à propos de ce point 10.

Je dirais à la suite du philosophe et homme d'Etat romain Sénèque : *errare humanum est, perseverare diabolicum*. Reconnaissons l'erreur et allons de l'avant dans l'effort inlassable que nous devons mener collectivement en faveur du développement. Car, l'on ne peut plus grand défi à relever ensemble n'est pas dans les mots des points repris ci-avant ni dans ce que ces mots peuvent engendrer. Il se décline effectivement en termes de développement. C'est ce qui doit nous préoccuper par-dessus tout, au lieu de nous laisser distraire.

Aujourd'hui que :

- les progrès économiques et sociaux susceptibles d'améliorer la situation, de façon significative et avec un gain de temps et de moyens, sont nombreux,
- la diffusion des innovations et l'apprentissage sont rendus possibles et rapides grâce au développement de nouvelles technologies d'information et de communication, accessibles actuellement à un grand nombre de femmes et d'hommes,
- les ressources naturelles que regorge notre entité, l'espace Fizi-Itombwe, sont innombrables,
- le climat doux et l'environnement intact favorables même à des cultures des régions tempérées dans notre espace,
- notre population est constituée à majorité des jeunes dont leur mieux-être doit nous préoccuper au-delà toutes les velléités du pouvoir et en rapport avec le positionnement politique,
- les moyens financiers nécessaires existent et ne recherchent qu'un « havre » de paix – l'argent n'aime pas les bruits des bottes.

***Nous pouvons faire et faisons de l'espace Fizi-Itombwe un pool de développement en moins d'une décennie. Enterrons la hache de guerre et les mots susceptibles de nous amener de conflits. Soyons les artisans et messagers de la paix et de la prospérité.***

*Makesho ombêlé (â benu)*, en langue bembe, devrait être notre leitmotiv ; ces mots sont bien compris par tous les ressortissants de l'espace Fizi-Itombwe. Qu'il s'agisse de Mesdames et Messieurs : Néhémie Mwilanya, Mgr Lubunga, Louise Munga, Ferdinand Essambo, Pardonne Kaliba, Jean-Kevin Jmci Mulengwa, Ami Ambatobe ... que de : Azarias Ruberwa, Mgr Gapangwa, Moïse Nyarugabo, Manacé Ruhimbika, Dugu wa Mulenge, Jacques Chirac Rukeba...

Pour ma part, j'estime humblement, par ces éclaircissements ponctués d'exhortations, avoir apporté ma pierre à l'édification du bien commun que nous avons, l'espace Fizi-Itombwe, en étant chancre de son développement. Je mets momentanément un terme à ce genre d'écrits, avec un cœur léger. Comme une colombe blanche, je volerai désormais sur cet espace, observant si j'ai été compris. Compris et suivi, tel est mon souhait le plus ardent pour que se taisent, enfin, les crépitements de balles et qu'on œuvre résolument pour la paix et le développement, défi majeur. Raison pour laquelle, j'ai choisi un sujet autrement évocateur : le monologue du Professeur Kalonda Mbulu au sujet des forums intracommunautaire des Banyamulenge et des Babembe.

Kinshasa, le 08 mars 2020